

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2572**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Formateur-responsable d'actions de formation (DUFRES)

Nouvel intitulé : Responsable de formation (DUFRES)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Université de Toulouse Jean Jaurès	Président de l'université de Toulouse II, Président de l'université d'Avignon

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333 Enseignement, formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans le cadre d'un organisme de formation ou du service formation d'une entreprise, le formateur - responsable d'action de formation coordonne une action de formation, ce qui le conduit à : - participer aux études et diagnostics préalables à la formation

- recruter et animer l'équipe pédagogique
- répondre aux appels d'offres
- concevoir le dispositif de formation aux plans logistique et pédagogique
- animer des séquences de formation
- élaborer le dispositif d'accueil, d'accompagnement et de suivi des stagiaires
- évaluer le dispositif de formation aux plans logistique et pédagogique
- veiller à la qualité de l'action de formation.

Les capacités attestées concernent quatre grands domaines de compétences (conception, évaluation, animation et pilotage - prise de responsabilités) ainsi que, de façon transversale, l'aptitude à l'analyse et à la réflexion. Conception : être capable de concevoir et mettre en oeuvre une stratégie didactique adaptée à des situations diverses (présentiel, à distance,..)

Evaluation : être capable d'évaluer les effets de l'action de formation et l'atteinte des objectifs qui lui avaient été fixés.

Animation : être capable d'animer l'ensemble des partenaires impliqués dans l'action de formation

Pilotage - prise de responsabilités : être capable de situer l'action dans le dispositif de la FPC et de piloter aux niveaux humain, pédagogique, juridique et financier l'action de formation

Analyser sa pratique en vue d'en améliorer la qualité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'activité du formateur-responsable d'action de formation est le plus souvent conduite au sein d'un organisme de formation, quels que soient ses secteurs d'activité. Il travaille donc au sein d'organismes de formation oeuvrant pour l'insertion des demandeurs d'emploi, pour la qualification d'adultes et jeunes adultes, pour le perfectionnement de salariés, pour l'alphabétisation, etc... Il peut exercer aussi son activité au sein du service de formation d'entreprises.

Il peut exercer également son activité sous statut indépendant.

Formateur Formateur - coordonnateur

Formateur - responsable d'action de formation

Conseiller en formation

Responsable pédagogique

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2102 : Coordination pédagogique

K2111 : Formation professionnelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est basée :

- sur l'évaluation des productions (la plupart sous forme de dossiers écrits analysant des situations de travail) relatives aux sept thèmes : didactique et apprentissage - évaluation - dimension institutionnelle de la FPC - dimension communicationnelle - construction de séquences et de dispositifs - prise de responsabilité - FOAD.

- sur la soutenance orale devant un jury de:

* l'itinéraire personnel de formation,

* de deux productions approfondies choisies par le candidat sur les sept thèmes de travail

* et d'un mémoire professionnel de 50 pages.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		3 personnes : - un universitaire et deux professionnels - un représentant du centre de préparation, deux extérieurs au centre de préparation
En contrat de professionnalisation	X		3 personnes : - un universitaire et deux professionnels - un représentant du centre de préparation, deux extérieurs au centre de préparation
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		4 personnes : - le vice-président du CEVU - l'universitaire responsable pédagogique du DUFRES - deux professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : La licence professionnelle gestion des Ressources humaines spécialité : Formateur d'adultes délivrée par l'Université d'Avignon donne l'équivalent de la première année du DUFRES (la compétence du "formateur")	

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations :

Organismes délivrant le titre :

- Université de la Méditerranée Aix-Marseille II SUFA [Aix en Provence (13)], homologation jusqu'au 18 janvier 2005
- Université d'Avignon et des pays de Vaucluse [Avignon (84), CAFOC de Nice [Nice (06)], homologation jusqu'au 18 janvier 2005
- Université Paul Valéry SUFCO [Montpellier (34)], homologation jusqu'au 18 janvier 2005
- Université de Toulouse Le Mirail SUFCO [Toulouse (31)], homologation jusqu'au 18 janvier 2005
- Université de Corte Pascal Paoli [Corte (20)], homologation jusqu'au 31 décembre 2000

L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1995, et jusqu'au 18 janvier 2005 (sauf pour l'université de Corte Pascal Paoli : homologation jusqu'au 31 décembre 2000).

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

10 titulaires de la certification en moyenne par an

Autres sources d'information :

sfcutm@univ-tlse2.fr

fc@univ-avignon.fr

<http://www.univ-tlse2.fr/form-co/>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse Le Mirail - 5 allée Antonio Machado - 31058 - TOULOUSE cedex 9

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse - 1, avenue Saint-Jean - 84000 - AVIGNON

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Aix-en-Provence - Collège coopératif Provence-Alpes-Méditerranée

Avignon - Formation continue - Université d'Avignon

Montpellier - SUFCO - Université Paul Valéry

Nice - CAFOC Académie de Nice

Toulouse - Université Toulouse 2 - le Mirail / Formation continue -

Historique de la certification :

Certification suivante : Responsable de formation (DUFRES)